

PROJET EDUCATIF COMMUNE DE VIC LE COMTE

2020-2022

Accueil collectif de mineurs multi-sites
Jacques PREVERT & Marcel PAGNOL



Le projet éducatif est une démarche conduisant à un document de référence et qui définit les orientations éducatives pour les trois années à venir 2020, 2021, 2022. Il sera revu au terme de cette période. Dans ce cadre, la Mairie de Vic le Comte est soucieuse de poursuivre et compléter l'action éducative des parents auprès de leurs enfants pendant le temps périscolaire.

Le présent document a pour objet de définir :

1. Les objectifs éducatifs
2. Les modalités de fonctionnement
3. La description du public accueilli (effectif/âge)
4. Les locaux et lieux d'accueil,
5. Les modalités de prise en compte des rythmes, organisation type
6. La composition de l'encadrement
7. Le type d'activités proposées
8. Le rôle de l'animateur
9. Les modalités de mise en œuvre du « vivre ensemble »
10. Les modalités générales d'évaluation

Préambule :

Les enfants sont des adultes en devenir. Accueillir les enfants hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères en garantissant une sécurité physique, affective morale et psychologique et, en développant leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité. L'épanouissement de l'enfant, tant physique que psychologique, est au cœur des préoccupations de la commune. Toutes les activités proposées sont basées sur les principes du jeu, du loisir et surtout du plaisir.

1. Les objectifs éducatifs :

Les objectifs éducatifs choisis par la commune découlent de ceux fixés dans le cadre du PEDT de la Mairie de Vic le Comte signé le 1^{er} septembre 2016 et renouvelé par convention le 1^{er} septembre 2019 :

« Objectifs éducatifs des temps d'accueil périscolaire

- Proposer aux enfants et aux familles un projet éducatif global et cohérent rythmé par la découverte, l'apprentissage, l'ouverture aux autres et la citoyenneté active.
- Inscrire les temps périscolaires dans une dynamique partenariale permettant une articulation renforcée des différents temps éducatifs en envisageant les journées dans leur globalité : accueil périscolaire du matin et du soir, temps d'activités de la pause méridienne, temps de restauration, temps d'enseignement et temps extra-scolaire.

Avec des enjeux :

- d'épanouissement de l'enfant ;
- de lien social et de cohérence sociale ;
- de cohérence éducative autour de l'enfant. » .

La réflexion des équipes (élus, techniciens) s'est ainsi articulée autour de 3 grands objectifs :

- a) **Développer une offre éducative diversifiée, adaptée et de qualité afin de préparer les enfants au monde de demain et de favoriser le vivre ensemble.**
- b) **Respecter le rythme, les besoins et les envies de chaque enfant dans un souci d'épanouissement personnel.**
- a) **Favoriser les échanges entre les acteurs de la journée de l'enfant afin de garantir une cohérence éducative.**

Ces objectifs éducatifs seront déclinés plus précisément dans les différents projets pédagogiques et actions de chaque période périscolaire et concernent prioritairement la tranche d'âges 6/11 ans.

2. Les modalités de fonctionnement :

Tous les jours d'école : la garderie périscolaire est ouverte dès 7h30 jusqu'à 8h20 horaire d'ouverture de l'école et de 16h30 à 18h30.

La pause méridienne pour laquelle est demandée un agrément ALSH se déroule de 12h00 à 14h00, il est proposé aux élèves qui le souhaitent de participer à une activité encadrée par des animateurs de la Mairie.

Les activités sont réparties comme suit :

- 12h00–13h00 pour les élèves qui déjeunent au 1^{er} service
- 13h00- 14h00 pour le second service

Organisation des inscriptions pour les accueils de loisirs à l'année :

Les accueils sont ouverts à tous les enfants sans discrimination.

L'ALSH de la Commune sites Jacques Prévert et Marcel Pagnol accueillent les enfants dès 6 ans et jusqu'à 11 ans.

L'inscription à l'accueil de loisirs est obligatoire, elle se fait en Mairie à l'aide d'un dossier administratif qui reprend la liste des pièces nécessaires et notamment les justificatifs de ressources de la famille permettant ainsi de déterminer le QF base à l'application du taux de participation de la famille.

Sur ce document, les familles indiquent les jours de fréquentation à l'ALSH, le choix de l'enfant de participer à telle ou telle activité méridienne est libre.

L'enfant se positionne en fonction du planning d'activités qui lui est présenté à chaque période.

3. La description du public accueilli (effectif/âge) :

Chaque année nous accueillons environ 300 enfants de 6 à 11 ans.

Accueil périscolaire :

- Site Prévert : environ 230 élèves fréquentent la pause méridienne **pour 200 places ALSH**
- Site M. Pagnol : 130 élèves fréquentent la pause méridienne **pour 100 places ALSH**

Une souplesse de fonctionnement :

Il est important pour nous, de permettre aux enfants d'âges différents de se rencontrer et de vivre des moments ensemble.

Ainsi, les petits et grands sont conviés sur des temps d'activités communs durant lesquels sont valorisées les compétences de chacun quel que soit son âge.

La rencontre de ces groupes permet aux plus jeunes d'appréhender plus facilement le prochain passage dans le groupe des plus grands.

4. Les locaux et lieux d'accueil :

Les accueils collectifs de mineurs sont soumis à un agrément des locaux par la Direction Départementale de la **Cohésion Sociale N°**

La commune de Vic le Comte gère 1 ACM /Accueil périscolaire multi sites hébergés dans les locaux dans les 2 écoles élémentaires de la commune :

- Ecole Jacques Prévert
- Ecole Marcel Pagnol

Les bâtiments permettent d'organiser les accueils dans des locaux adaptés et sécurisés, ils sont organisés de la manière suivante :

- Site Ecole Jacques Prévert :
 - o Un espace spécifique dédié à l'accueil des enfants
 - o 2 salles d'activités (Couvent des Dames)
 - o 1 salle de motricité
 - o 1 cour séparée en 2 grands espaces
 - o 1 bloc sanitaire
- Site Ecole Marcel Pagnol :
 - o 1 algéco dédié à l'accueil des enfants
 - o 2 salles d'activités
 - o 1 grande cour
 - o 1 bloc sanitaire
 - o 1 espace motricité (préau)

5. Les modalités de prise en compte des rythmes, organisation type :

La pause méridienne est partagée en 2 temps :

- **Le temps de restauration :**

Le repas est un temps convivial, de partage et d'échange. L'organisation de ce temps est prévue pour favoriser la communication entre les enfants et entre enfants et adultes, pour encourager l'initiative, et pour appréhender sereinement la découverte alimentaire.

- **Le temps avant ou après le repas :**

L'équipe est soucieuse du rythme biologique de chaque enfant et reste disponible. Le temps de repas est aussi celui du repos, la participation aux activités proposées est laissée au libre choix de l'enfant.

L'organisation globale des activités :

Diverses activités manuelles, artistiques, de découverte collective ou individuelle sont proposées et laissées au libre choix de l'enfant en fonction des périodes de l'année. Les enfants sont force de propositions, une boîte à idées est mise à leur disposition et des moments de concertation sont mis en place avec eux afin de prendre en compte leur envie, leur souhait du moment.

Elles sont regroupées par thèmes.

Des sorties peuvent aussi être proposées.

Un programme d'activité par cycle (période entre 2 vacances) est accessible sur le site de la mairie.

Fonctionnement par période :

✓ **L'année scolaire est décomposée en 5 périodes.**

Les projets vécus lors d'une période peuvent nourrir et faire naître des projets pour le cycle suivant et éventuellement créer des projets à l'année.

Les enfants peuvent s'engager sur une période entière et changer au retour de vacances ou continuer le projet à l'année si cela est envisagé.

✓ **Chaque période est composée de 3 phases :**

1^{er} phase : semaine de rentrée : présentation et test des différents ateliers pour permettre aux enfants de choisir. L'enfant fait le choix de ses activités au contact des encadrants et de ses camarades mais également à travers les discussions éventuelles avec parents et enseignants. Différents temps d'échanges, en grands ou petits groupes, sont organisés afin de proposer des activités à un maximum d'enfants. Cela permet d'expliquer les contenus des ateliers et d'inciter les enfants à faire de nouvelles découvertes.

2^e phase : Lancement et pratique des ateliers.

3^e phase : valorisation des projets. Elle permet de communiquer sur ce qui est fait à l'intérieur des ateliers, de faire le bilan avec les enfants et de commencer à construire le cycle suivant. La valorisation des projets (expositions et représentations au sein de l'école, apport des créations au sein des familles, évènements en fin d'année scolaire...) permet la reconnaissance du travail accompli et de donner du sens aux projets.

Un enfant peut choisir en début de cycle de s'inscrire à 1 ou plusieurs activités/semaine ou bien rester à jouer dans la cour certains jours.

Les enfants qui déjeunent au 1^{er} service bénéficient du temps d'activité sur le créneau 13h00-14h00 ; ceux qui déjeunent au second service se voient proposer les activités sur le créneau 12h00-13h00.

6. La composition de l'encadrement :

L'équipe encadrante est diplômée selon la réglementation en vigueur des accueils collectifs de mineurs, elle est composée de :

1 directrice coordinatrice titulaire d'un DEJEPS, elle coordonne, assure et anime les équipes des 2 sites :

- Mise en œuvre opérationnelle des ateliers périscolaires : définition des plannings, inscriptions des enfants, gestion des absences des intervenants, résolution des problèmes pratiques, information des familles
- Accompagnement pédagogique des intervenants : garant de la mise en œuvre des axes pédagogiques définis dans le Projet Educatif et encadrement des intervenants dans cette optique
- Coordination des temps périscolaires : chargée d'accompagner les équipes en place et les nouveaux animateurs pour adapter la prise en charge des enfants.
- Assurer l'évaluation et le bilan des actions et projets.
- Garantir la qualité de l'accueil des enfants et des relations avec les familles...

Site Prévert :

10 encadrants :

- ✓ 7 Animateurs municipaux dont 1 référent sur site :
 - appel des parents si besoin, récupération et échange à l'inter-service des pochettes d'appel, lien avec les enseignants, gestion des affichages et des listes d'inscrits par activité pour suivi des groupes et pouvoir identifier qui est où et à quel moment, réceptions, ventilation des commandes...
 - 2 intervenants encadrent l'activité spontanée en assurant la surveillance de la cour et le fonctionnement général (ouverture du portail à 13 h 30, appel des parents si besoin, récupération et échange à l'inter-service des pochettes d'appel, lien avec les enseignants, gestion des affichages et des effectifs cantines, gestion des affichages et des listes d'inscrits par activité pour suivi des groupes (pouvoir identifier qui est où et à quel moment)...
- ✓ 1 AESH (Accompagnante d'enfants en situation de handicap).
- ✓ 1 ETAPS
- ✓ 1 animateur de Mond' Arverne communauté (convention de mise à disposition signée entre les 2 collectivités)

Site M. Pagnol :

7 encadrants :

- ✓ 6 agents communaux dont 1 adjoint de direction (en cours de formation BAFD) : appel des parents si besoin, récupération et échange à l'inter-service des pochettes d'appel, lien avec les enseignants, gestion des affichages et des listes d'inscrits par activité pour suivi des groupes et pouvoir identifier qui est ou et à quel moment, réceptions, ventilation des commandes.
- ✓ 1 ETAPS

Des animateurs occasionnels et des stagiaires viennent renforcer l'équipe pendant toute l'année sur chaque site, l'équipe assure également l'entretien des locaux et le service de restauration.

Un entretien d'évaluation individuel avec le personnel d'animation est programmé chaque année afin d'apprécier le travail de chacun et de prendre en compte les demandes de formation. Cet entretien est proposé par la directrice / coordonnatrice des activités préscolaires.

7. Le type d'activités proposées :

La vie quotidienne d'un enfant est bien remplie. Entre la famille, l'école, l'accueil de loisirs, les activités extra scolaires, un enfant n'a plus tellement le temps de flâner, de paresser...

Cependant, les loisirs constituent un environnement participant à l'évolution et à la construction identitaire de l'enfant.

L'accueil de loisirs est un espace qui cherche à marquer sa différence avec l'école. Les modèles pédagogiques utilisés à l'école sont en effet plutôt du type "faire faire" et "donner à faire" alors que dans les loisirs collectifs on peut développer d'autres types de relation comme "le faire avec" et "le laisser faire".

✓ Méthodologie :

Les activités périscolaires proposées s'inscrivent dans des démarches de pédagogie de projet.

Il s'agit de pratiques de pédagogie active où l'enfant est placé en tant qu'acteur de ses apprentissages en coopération avec les animateurs et ses camarades.

L'acquisition de ses connaissances est donc le résultat d'une collaboration entre les animateurs et les enfants, et des enfants entre eux.

L'enfant est mis en situation d'action, où il peut exercer ses capacités, et construire avec le groupe des réponses adaptées aux questions soulevées par la mise en œuvre de projets individuels ou collectifs.

Pratiquer différents types d'activités axées sur la découverte, le plaisir l'expérimentation et l'imaginaire.

Donner un choix d'activités entre : intérieur/extérieur, calme/ tonique, seul/en groupe, temps courts/temps long. Les activités proposées doivent répondre aux souhaits des enfants.

✓ Activités proposées :

Un large panel d'activités permet à chaque enfant de trouver une activité qui lui plait et dans laquelle il peut pleinement s'épanouir.

Pour chaque période sont proposées :

- 1 à 2 activités d'expression : expression corporelle, théâtre, danse, marionnettes, art du cirque (clown, acrobaties...).
- 1 activité « sportive » traditionnelle.
- 1 activité création artistique (peinture, sculpture, modelage, couture, art du cirque (jonglage, diabolo, costume, fabrication de balle de jonglage...))
- 1 activité scientifique et technique expérimentale. (En lien avec les programmes scolaire).
- 1 à 2 activités culturelles ou de culture citoyenne : activité autour de livres, journal de l'école, conseil d'enfant, projet photo, vidéos, magazine de presse.

Les enfants ne souhaitant pas faire d'activités pourront s'orienter vers les coins aménagés (dînette, jeux ludiques, d'imitation et de construction...). Un espace calme sera également à leur disposition pour permettre à chacun d'aller se reposer quand il en éprouve le besoin.

8. Le rôle de l'animateur :

Tous les animateurs viennent d'horizons différents avec des conceptions de l'animation (et de l'éducation), des expériences, des savoir-être et des savoir-faire qui peuvent être bien différents...

Mais chaque différence est un atout qu'il nous suffit d'exploiter afin de répondre aux besoins et envies de chaque enfant.

En contact permanent avec les enfants dont on lui confie la charge, l'animateur veille à leur sécurité physique, morale, affective et construit des relations de qualité avec eux. Il a un rôle éducatif dans l'apprentissage de la vie en collectivité.

Il permet aux enfants de s'amuser et de découvrir de nouvelles activités en mettant en œuvre des animations de qualités adaptées aux espaces disponibles, aux rythmes et besoins des enfants.

L'animateur périscolaire participe au sein d'une équipe à la mise en place du projet pédagogique et doit être force de proposition. Pour une équipe soudée et cohérente face aux différents acteurs, l'animateur doit respecter, observer les décisions prises en équipe. Il sait également se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

L'animateur se place en position d'accompagnateur : il guide l'enfant en évitant de faire à sa place.

Le nombre d'animateurs doit être suffisant pour favoriser les relations privilégiées avec les autres enfants et les adultes.

Sécurité

Chaque animateur sera soucieux d'assurer la sécurité physique et affective de l'enfant par sa présence, sa disponibilité, sa capacité d'écoute, son respect de l'autre, et sa vigilance.

L'animateur a la capacité de dispenser les premiers soins d'urgence aux enfants et d'alerter les secours en cas de besoin.

L'équipe d'animation aura à cœur de sensibiliser les enfants aux dangers de la route, aux dangers domestiques, et à tous les dangers extérieurs (exercices intrusion-attentats) en proposant des activités d'informations, de communication, de sensibilisation, de préparation des enfants avant un exercice.

Des exercices d'évacuation seront réalisés dans l'année sur chaque site.

Hygiène et santé

Accompagner les enfants dans la continuité des réflexes de l'hygiène (lavage de mains après usage des toilettes, avant et après le repas, etc.).

Comprendre et respecter les règles d'hygiène et de santé en proposant des activités sur ces thèmes.

Alimentaire

Respecter les notions d'équilibre et de découverte alimentaire durant les repas ou lors d'activités sur ce thème.

Faire découvrir la diversité et l'équilibre alimentaire.

9. Les modalités de mise en œuvre du « vivre ensemble » :

Faire en sorte que chaque enfant puisse s'exprimer librement et communiquer avec les autres enfants et adultes, que ce soit par la parole ou par les langages non-verbaux.

Construire des règles simples en s'appuyant sur des valeurs de justice, de solidarité, d'entraide, dans la vie quotidienne et les activités.

Apprendre à l'enfant à résoudre les conflits sans avoir recours à la violence.

Faire en sorte que les enfants intègrent la notion de respect : respect des enfants, des adultes, des règles de vie, du matériel, des locaux...

Mettre en place un fonctionnement en petits groupes d'âge homogènes afin que les besoins et envies de chacun soient respectés et que soient valorisées, à la fois, les richesses de chacun et du collectif.

Ce n'est souvent qu'à partir d'un petit groupe sécurisant que l'enfant pourra être reconnu en tant que personne et aller à la rencontre des autres.

Mettre en place des temps d'échange avec les enfants. Ces temps formels permettent aux enfants de se retrouver tous ensemble au sein de leur groupe : pour découvrir les activités de la journée, pour rencontrer de nouveaux visages, pour rappeler les règles de vie, pour échanger sur les thèmes de leur choix, pour évaluer les activités...

Favoriser les échanges, en mettant en avant les notions :

- de partage (maison de retraite, ...)
- de solidarité (Téléthon, Associations caritatives...)

Favoriser l'accueil d'enfants porteurs de handicap.

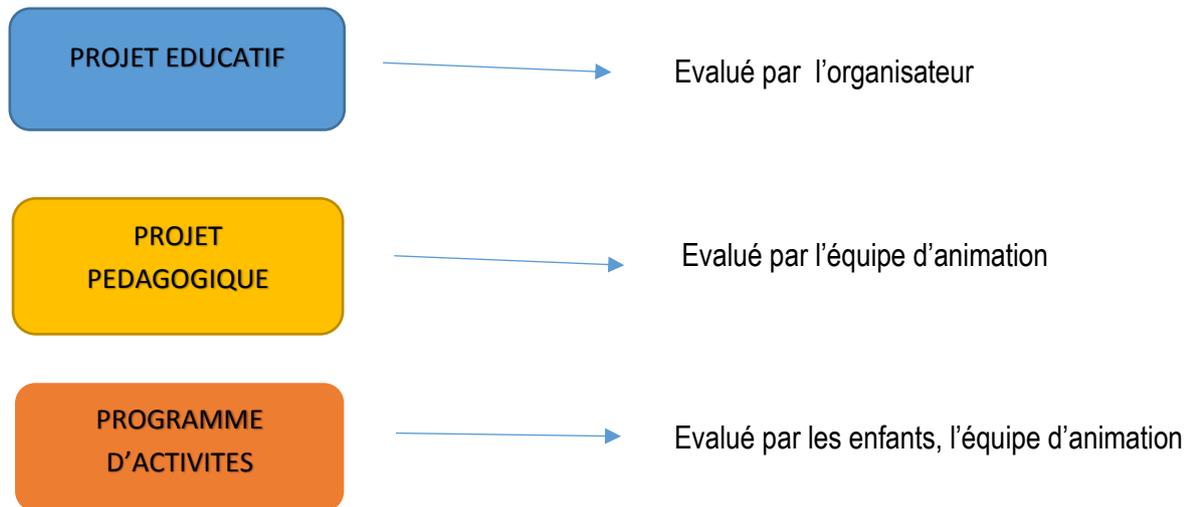
La rencontre avec la différence est bénéfique aussi bien pour les enfants valides que pour les enfants porteurs de handicap, en termes d'éducation à la vie collective et de développement individuel.

L'arrivée de ces enfants est prévue à l'avance et organisée entre les familles et la direction pour permettre à l'enfant une bonne intégration :

- Favoriser l'intégration de l'enfant et l'accès aux loisirs.
- Mettre en place toutes les conditions pour que l'enfant participe aux activités et aux sorties.
- Favoriser les échanges et les contacts entre les enfants.
- Echanger avec les familles sur les conditions d'accueil (mise en place d'un PAI Projet d'Accueil Individualisé...).
- Les animateurs responsables de l'enfant et le directeur doivent se rencontrer pour préparer l'arrivée de l'enfant.
- Pour permettre à l'enfant de bien vivre sa journée, l'animateur doit rester à l'écoute de l'enfant afin de détecter des signes de lassitude, de fatigue, d'incompréhension.
- Donner son avis à travers des temps mis en place en début ou en fin de journée.
- Adapter l'activité en fonctions des capacités, de son niveau de compréhension et/ou des capacités motrices, intellectuelles de l'enfant.
- L'activité sera un temps de jeu favorisant l'entraide, l'échange. L'enfant porteur de handicap peut aussi faire, l'expérience du groupe. Se rappeler que l'activité n'est pas une finalité en soi.

11 Les modalités générales d'évaluation :

A chaque projet son évaluation afin de cerner l'impact de nos actions sur nos objectifs éducatifs. Cela nous permet aussi de pouvoir rebondir sur de nouveaux axes par la suite. Les objectifs éducatifs seront évalués tous les ans au vu de toutes les activités écoulées dans l'année. Les équipes d'animation prévoient dans leurs projets pédagogiques une réelle méthode d'évaluation pour s'assurer de l'efficacité des actions.



Des réunions de l'équipe d'animation sont programmées une fois par semaine pour faire le point sur la semaine en accueil périscolaire

Un bilan collectif est demandé à l'équipe après chaque période scolaire permettant d'évaluer les activités, les objectifs pédagogiques atteints et le vécu de l'enfant.

Ces bilans et évaluations continus permettent de corriger, recadrer, améliorer.

Les enfants seront associés à la réflexion sur l'organisation et aux contenus d'activités au travers de bilans réguliers.

Des réunions regroupant les enfants et les animateur référents seront organisées au cours de l'année afin de parler du « vivre ensemble » et évaluer le fonctionnement des activités.

Cela permet ainsi de faire l'expérience de la démocratie participative.

Conclusion :

La commune de Vic le Comte accueille tous les enfants dans un cadre adapté à leurs besoins en respectant le rythme de chacun.

L'accueil de loisirs est avant tout un lieu ludique de découvertes éducatives visant à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et de son apprentissage à la vie sociale.....à finaliser